

# LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION EN AFRIQUE RAPPORT

BÉNIN





# LONDA

**Rapport 2022 sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique**

Publié par Paradigm Initiative  
374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria  
Email: [media@paradigmhq.org](mailto:media@paradigmhq.org)  
[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)

Publié en avril 2023

Rapport produit par Paradigm Initiative  
Conception et mise en page par Kenneth Oyeniyi

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme à condition que les éditeurs en soient dûment crédités et que le travail soit présenté sans aucune distorsion.

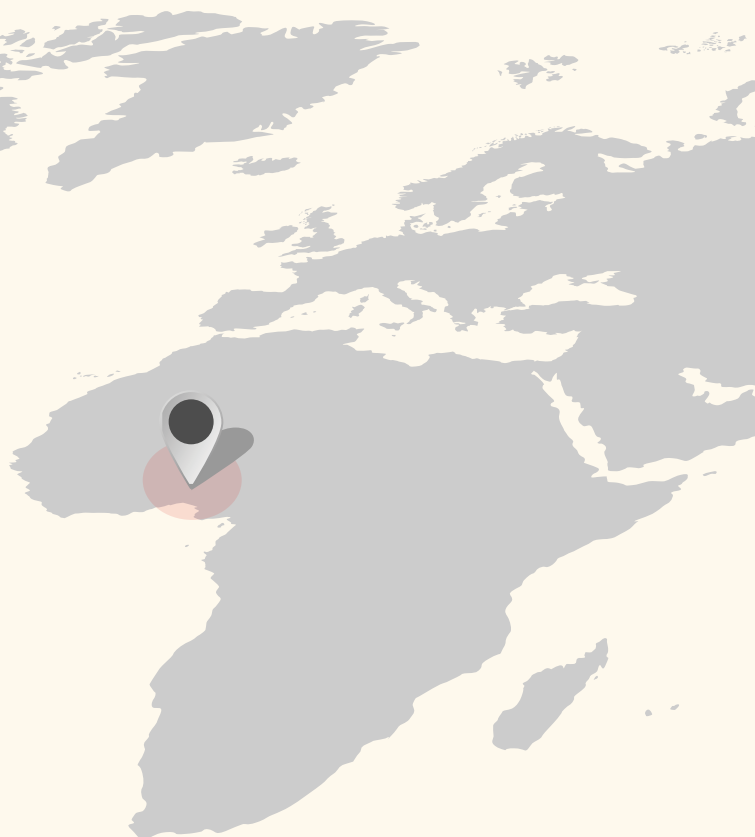
Copyright © 2023 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

ISBN: ISBN: 978-978-797-8980-8

# Bénin



## ► Résumé exécutif

La République du Bénin connaît actuellement une réforme de numérisation qui vise à permettre la transmission aisée des communications dans la société. En encourageant l'utilisation de portails en ligne comme plateformes intermédiaires entre les autorités publiques et la population, le gouvernement génère de nouveaux mécanismes de communication qui ont enregistré les premiers succès. Ce rapport analyse certaines des actions menées par le gouvernement de la République du Bénin dans le secteur des technologies de l'information et de la communication. Ces actions font partie du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) appelé Bénin Révélé et méritent donc une controverse publique et des critiques importantes. Pour cette raison même, bien que les actions actuellement déployées soient prometteuses, cette contribution souligne la nécessité d'un cadre conceptuel et réglementaire plus fort et plus transparent. Un tel cadre est important car il peut protéger contre les abus malveillants des données personnelles à des fins de gain privé ou de contrôle public. Outre la possibilité d'éviter les atteintes à la vie privée, un cadre réglementaire plus transparent permettra de réduire les influences politiques qui peuvent limiter l'usage de la liberté d'expression au Bénin.



## Introduction

Au cours des trois dernières années, le Bénin a fait des progrès remarquables en matière de transformation numérique, en concevant des cadres nationaux d'administration électronique et en développant des services électroniques pour les citoyens et les entreprises. Bien que le gouvernement ait clairement défini une stratégie pour l'électrification, le pays s'est avéré incapable de conduire le processus d'électrification.<sup>1</sup> Ainsi, des écueils peuvent être rencontrés avec le déploiement numérique si une attention suffisante n'est pas accordée à la question de l'électrification.

Il y a trente-trois ans, le Bénin était considéré comme un modèle de démocratie en Afrique. Le pays était connu comme un endroit paisible où les transitions administratives en douceur et la liberté des médias étaient la norme depuis 1990. Ces dernières années, la situation a changé, puisque le Bénin suit désormais une tendance répressive en matière de liberté d'expression. Par exemple, la liberté d'expression des journalistes a été sévèrement affaiblie. Le journaliste béninois Virgile Ahouansè est accusé de diffusion de fausses nouvelles pour troubler la paix suite à son enquête du 14 décembre 2022, qui accusait la police de procéder à des exécutions extrajudiciaires. Compte tenu de la complexité du dossier, les personnes dont les propos ont été relayés par Ahouansè ont changé leur version des faits. A cet égard, il convient de garder à l'esprit que les personnes qui ont parlé à Ahouansè peuvent craindre des attaques de représailles.

En outre, le pays a adopté une loi numérique présentée comme un instrument censé lutter contre les abus en ligne. En pratique, il semble que la nouvelle loi ait un effet paralysant sur la liberté des médias, tant hors ligne qu'en ligne<sup>2</sup>. Selon Amnesty International, au moins 17 journalistes, blogueurs et opposants politiques ont été poursuivis en moins de deux ans au titre de cette loi numérique<sup>3</sup>. Il y a deux ans, un journaliste d'investigation béninois a passé six mois en prison pour harcèlement par communication électronique. Il a été arrêté et emprisonné en violation des lois internationales après qu'un procureur du gouvernement ait allégué que le journaliste avait publié des messages diffamatoires et calomnieux sur Twitter. De tels exemples montrent qu'après trois décennies de paix et de progrès, la nation ouest-africaine est confrontée à une récession démocratique.

---

<sup>1</sup> Voir [https://energypedia.info/ Situation énergétique du Bénin et principaux problèmes entravant l'accès à l'électricité](https://energypedia.info/wiki/Bénin_Energy_Situation#Key_Problems_Hampering_Access_to_Electricity) [https://energypedia.info/wiki/Bénin\\_Energy\\_Situation#Key\\_Problems\\_Hampering\\_Access\\_to\\_Electricity](https://energypedia.info/wiki/Bénin_Energy_Situation#Key_Problems_Hampering_Access_to_Electricity) (consulté le 3 décembre 2022).

# Analyse par Pays

Jusqu'à récemment, le Bénin était tenu en haute estime par les observateurs de la démocratie dans le monde, se classant près de la tête de plusieurs indices réputés sur la gouvernance, la liberté de la presse, la participation politique, et plus encore. En décembre 1995, le Bénin a été connecté à l'Internet pour couvrir le sixième *Sommet de la Francophonie*<sup>4</sup>. Lors de cet événement, la bande passante initiale était de 1 Mbps, ce qui a permis au pays de démarrer avec des services de base tels que le courrier électronique et l'accès au web. En janvier 2002, la bande passante a été portée à 2 Mbps. Le 6 mai 2003, la capacité de la bande passante du pays a été augmentée et ce changement a été favorisé par l'inauguration du câble SAT-3.

Après sa mise en service, le câble en fibre optique a fourni une connexion internationale de 45 Mbps aux 2 Mbps existants, portant la bande passante nationale gérée par Bénin Télécoms SA à 47 Mbps. Jusqu'en 2004, cette bande passante n'était disponible que dans la partie sud du pays, à Cotonou, et à Parakou dans le nord. Plus tard en 2007, cette bande passante a été portée à 155 Mbps. Pour améliorer la télé densité, l'État a décidé de mobiliser de nouveaux investissements. L'idée derrière cette stratégie était d'acquérir des investissements pour étendre et améliorer les réseaux existants.

## COUPURE DE L'INTERNET

Malgré une augmentation globale des fermetures d'Internet en Afrique, les organisations de la société civile au Bénin ont conduit des efforts de collaboration pour empêcher le gouvernement de couper l'accès à Internet en 2022. Selon NetBlocks et l'Internet Society, deux organisations à but non lucratif axées sur la liberté de l'internet, une fermeture d'une journée a coûté au pays 1,54 million de dollars en 2019. Cette année, les actions collectives réussies menées par des organisations de la société civile au Bénin contre les coupures d'Internet ont offert un modèle pour contrer toute coupure des services Internet qui pourrait se produire à l'avenir.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS

La liberté d'expression est non seulement un droit de l'homme fondamental, mais constitue également l'un des éléments essentiels à l'établissement d'une société démocratique. La liberté d'expression permet également aux citoyens de remettre en question leur gouvernement, ce qui contribue à le rendre responsable. Dans l'article 23 de la Constitution du Bénin, la liberté d'expression est expressément garantie comme un droit constitutionnel. En outre, plusieurs instruments qui garantissent le droit à la liberté d'opinion ont été ratifiés par le Bénin, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 19) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui englobe la liberté d'expression (article 9).

Selon l'article 25 de la Constitution du Bénin, l'État doit reconnaître et garantir, dans les conditions fixées par la loi, la liberté d'expression. En outre, le Bénin est un État partie à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Ces deux documents juridiques promeuvent la liberté d'expression, notamment le droit de tout individu de chercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées par quelque moyen que ce soit et sans considération de frontières. Au moment de la conclusion du présent rapport, Virgile Ahouansè, directeur d'une webradio, était placé sous contrôle judiciaire<sup>5</sup>.

Arrêté le 20 décembre 2022, Ahouansè a passé deux jours en garde à vue au commissariat de police. Après une longue audition par un tribunal spécial nommé ECTRC (Economic Crimes and Terrorism Repression Court), il a été libéré, mais son procès est prévu pour le 13 février 2023. Virgile Ahouansè a été arrêté après la publication d'une pièce radiophonique en ligne où il évoquait un cas d'exécution sommaire, mettant en cause la police républicaine. La production journalistique

<sup>2</sup> Voir <https://rsf.org/> Bénin : RSF appelle les autorités à réformer le Code du numérique, menace pour le journalisme dans le pays <https://rsf.org/fr/b%C3%A9nin-rsf-appelle-les-autorit%C3%A9s-%C3%A0-r%C3%A9former-le-code-du-num%C3%A9rique-menace-pour-le-journalisme-dans-le> (consulté le 8 décembre 2022).

<sup>3</sup> Voir <https://www.amnesty.org/> Bénin. Opposants et voix critiques en détention à l'approche de l'élection présidentielle <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2021/03/Bénin-opposants-et-voix-critiques-en-detention-election-presidentielle/> (consulté le 09 décembre 2022).

<sup>4</sup> Voir <https://paradigmhq.org/> Rapport 2020 sur l'inclusion des droits numériques au Bénin <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2021/05/lr-Bénin-Digital-Rights-Inclusion-2020-Report.pdf> consulté le 05 décembre 2022).

<sup>5</sup> Voir <https://www.afro-impact.com/> Le journaliste béninois Virgile Ahouansè est en détention à la brigade criminelle <https://www.afro-impact.com/en/Béninese-journalist-virgile-ahouanse-is-in-custody-at-the-criminal-brigade/> consulté le 10 décembre 2022).

est intitulée « Panique à Porto-Novo : la police républicaine procède à des exécutions sommaires dans une école.<sup>6</sup> » L'émission de radio, mise à la disposition du public le 14 décembre 2022, a suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux. En février 2022, deux journalistes béninois et néerlandais ont fait l'expérience de la censure médiatique ; les deux professionnels des médias ont été arrêtés dans la ville de Tanguieta, dans le nord du pays, pour ne pas avoir signalé leur présence aux autorités locales.<sup>7</sup> Dans le classement de la liberté de la presse publié par Reporters sans frontières, le Bénin est tombé à la 121<sup>e</sup> place en 2022. En 2016, avant la prise de fonction du président Talon, le pays était à la 78<sup>e</sup> place et dix ans plus tôt dans le top 25.<sup>8</sup>

## VIE PRIVÉE ET SURVEILLANCE

Le droit à la vie privée est garanti par l'article 5 de la Constitution du Bénin. En 2007, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté l'Acte additionnel A/SA.1/01/07. Ce document traite de l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire pour le secteur des TIC.

L'Acte de 2007 a servi de base à l'Acte additionnel de 2010 sur la protection des données personnelles pour réglementer la collecte, le traitement, la transmission, le stockage et l'utilisation des données personnelles par les entités publiques et privées en Afrique de l'Ouest. Avant d'adopter la loi de la CEDEAO, le Bénin avait promulgué ses lois nationales sur la protection des données sans aucune influence de la CEDEAO. Néanmoins, même si le pays connaît un essor rapide de la numérisation, le Bénin n'a pas encore ratifié la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles. Également connue sous le nom de Convention de Malabo, cette convention n'est pas encore entrée en vigueur, car elle nécessite 15 ratifications pour entrer en vigueur sur le continent.

Au Bénin, les téléphones mobiles contribuent à faire progresser les capacités en offrant aux citoyens de

nouvelles possibilités de partager des informations et des idées, et de participer à la vie publique. Selon la Banque mondiale, la pénétration de la téléphonie mobile en pourcentage de la population a atteint 91,9 % en 2020 dans cette nation d'Afrique de l'Ouest.<sup>9</sup> Cependant, si la connectivité mobile peut accélérer la transformation numérique du Bénin, la réalisation de ce potentiel a également certaines implications en matière de vie privée pour les consommateurs.<sup>10</sup>

Désignations	T2-2021	T3-2021	T4-2021	T1-2022	T2-2022
Nombre de comptes SFM actifs	5 615 631	5 857 053	6 360 525	5 559 271	6 836 690
Nombre de comptes SFM dormants	9 865 405	10 654 852	11 497 165	3 775 975	12 500 463
Part de marché MTN Mobile Money	70,57%	71,12%	72,27%	66,68%	70,77%
Part de marché MOOV Money	29,43%	28,88%	27,73%	32,32%	29,23%
Taux de pénétration SFM	44,90%	46,83%	50,86%	43,82%	52,94%
Taux d'activité	36,27%	35,47%	35,62%	59,55%	35,36%

**Tableau 1 : Évolution des données sur les utilisateurs de l'internet mobile par trimestre<sup>11</sup>**

En outre, cette situation favorise un changement radical dans la collecte des données. Il est donc important pour le Bénin d'éviter un retour de bâton en protégeant la confidentialité des messages, des appels téléphoniques et des courriels en raison des nouvelles menaces. Cette situation est liée au fait que certaines entreprises sont désormais intéressées par la réalisation de bénéfices, car elles se concentrent principalement sur les recherches des utilisateurs et sur leurs allées et venues. Pour de nombreux Béninois, les téléphones portables bon marché sont essentiels à leur vie, car ils réunissent en un seul appareil leur ligne fixe, leur distributeur automatique de billets et leur courrier électronique. Parmi les propriétaires de téléphones mobiles, la prise de photos et de vidéos, l'argent mobile, la voix, les médias sociaux et les messages texte ressortent comme les activités mobiles les plus courantes. Malgré ce point positif, l'utilisation du téléphone mobile au Bénin soulève

<sup>6</sup> Voir <https://www.crystal-news.net/panique-a-porto-novo>, la police républicaine procède à des exécutions sommaires dans une école <https://www.crystal-news.net/panique-a-porto-novo-la-police-republicaine-procede-a-des-executions-sommaires-dans-une-ecole-enquete/> (consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2022).anique

<sup>7</sup> Voir <https://afriquexxi.info/Au-Bénin-la-folle-garde-a-vue-de-deux-journalistes-espions> consulté le 10 décembre 2022).

<sup>8</sup> Voir <https://hrwf.eu/Rapport-sur-les-droits-de-l'homme-et-la-repression-politique-au-Bénin> <https://hrwf.eu/wp-content/uploads/2022/09/HRWF-Bénin-Human-Rights-and-Political-Repression-September-2022.pdf> (consulté le 3 décembre 2022).

<sup>9</sup> Voir <https://www.helgilibrary.com/Pénétration-de-la-téléphonie-mobile-au-Bénin> <https://www.helgilibrary.com/indicators/mobile-phone-penetration-as-of-population/Bénin/> (consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2022).

<sup>10</sup> Par exemple, l'histoire de la téléphonie mobile est désormais liée à de nombreuses controverses sur la confidentialité des applications. Ces controverses vont des opérateurs de téléphonie mobile qui téléchargent le contenu de l'ordinateur de leurs abonnés à la téléphonie mobile. carnets d'adresses à des applications vendant les données de localisation de l'utilisateur. En outre, cette situation favorise un changement radical dans la collecte des données.

<sup>11</sup> Voir <https://arcep.bj/> site de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes chargée de définir les normes et règlements applicables aux producteurs de télécommunications, d'octroyer les licences et autorisations aux opérateurs et d'arbitrer les litiges



des inquiétudes concernant la confidentialité et la sécurité des données des utilisateurs. Cette question renvoie à la capacité des gouvernements à sécuriser les informations publiques et à préserver la confidentialité des informations personnelles des citoyens et d'autres informations confidentielles.

Garantir la sécurité et la confidentialité des informations des citoyens est essentiel pour maintenir la confiance, car les citoyens n'adopteront pas et n'utiliseront pas les sites Web d'administration en ligne qui représentent une menace pour leur vie privée. Dans un tel contexte, la nécessité pour les gouvernements de surveiller et d'améliorer en permanence la sécurité et la confidentialité de leurs sites web est cruciale. En 2007, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont adopté l'Acte additionnel A/SA.1/01/07 relatif à l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire du secteur des TIC. Cet acte est censé harmoniser le cadre réglementaire et les politiques existantes en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la région de la CEDEAO. Avant d'adopter la loi de la CEDEAO, le Bénin avait promulgué ses lois nationales sur la protection des données sans aucune influence de la région de la CEDEAO.

## GOVERNANCE DES DONNÉES

Dans le cadre de la numérisation, les lois doivent être adaptées pour protéger et sauvegarder les droits fondamentaux. Face à cette situation, le Bénin a adopté le Code du numérique. Approuvé en 2017, le Code du numérique du Bénin constitue une bonne base pour réglementer le paysage numérique. En outre, il crée un cadre juridique conçu pour aider au développement d'une économie numérique. Le Code numérique fournit une suite complète de lois et de règlements régissant la collecte, le traitement, la transmission, le stockage et l'utilisation des données personnelles par les individus, l'État, les autorités locales et les entreprises.

Ces lois prévoient une série de droits de protection des données similaires à des réglementations comme le Règlement général européen sur la protection des données, incluant par exemple le droit de s'opposer au traitement des données personnelles, le droit de rectifier les données personnelles et le droit à l'oubli. L'élaboration du Code numérique revêt une importance significative au Bénin pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'émergence des technologies numériques et l'utilisation accrue des plateformes basées sur l'Internet changent rapidement la façon dont les individus, les entreprises et les gouvernements fonctionnent dans le pays. Cela a contribué à faire progresser la manière dont les données et les informations sont collectées, analysées, utilisées

et distribuées, mais aussi l'importance attribuée aux données en tant que ressource précieuse. Deuxièmement, en raison de la nécessité croissante pour les pays de sauvegarder la souveraineté nationale et les droits de l'homme des individus sur leurs données, le Bénin doit s'efforcer d'élaborer des mesures adéquates sur la façon dont la production de données pourrait être régie. L'Afrique représente aujourd'hui 70 % des mille milliards de dollars transitant par l'argent mobile dans le monde. La sécurité et la confiance sont donc au cœur du concept de gouvernance des données.

Étant donné que le Bénin connaît une forte augmentation des transactions numériques via les téléphones mobiles, un programme structuré de gouvernance des données permet au pays de maximiser les bénéfices du commerce numérique, en particulier parce que les cas signalés de menaces sur les données sont actuellement en augmentation, et comprennent : la fraude en ligne aux impôts et aux prestations sociales, les cyberattaques causant des perturbations du service public, les fuites de données des serveurs du gouvernement, etc.

Key indicators for Benin (2017)	Africa	World	
Fixed-telephone sub. per 100 inhab.	0.5	0.9	13.0
Mobile-cellular sub. per 100 inhab.	78.5	74.4	103.6
Active mobile-broadband sub. per 100 inhab.	12.0	24.8	61.9
3G coverage (% of population)	65.0	62.7	87.9
LTE/WiMAX coverage (% of population)	39.7	28.4	76.3
Individuals using the Internet (%)	14.1	22.1	48.6
Households with a computer (%)	6.2	8.9	47.1
Households with Internet access (%)	7.9	19.4	54.7
International bandwidth per Internet user (kbit/s)	32.5	11.2	76.6
Fixed-broadband sub. per 100 inhab.	0.3	0.6	13.6
Fixed-broadband sub. by speed tiers, % distribution			
-256 kbit/s to 2 Mbit/s	9.4	38.7	4.2
-2 to 10 Mbit/s	3.3	37.2	13.2
-equal to or above 10 Mbit/s	87.4	24.1	82.6

Note: Data in italics are ITU estimates. Source: ITU (as of June 2018).

Tableau 2 : Évolution des services financiers sur les appareils mobiles, par trimestre.<sup>12</sup>

## ÉVOLUTION DES TIC ET DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

Depuis quelques années, l'innovation est florissante dans l'environnement technologique du Bénin et de nouvelles technologies ont été développées pour révolutionner divers secteurs économiques. En ce qui concerne l'administration des visas, le pays a mis l'accent sur sa politique d'innovation. Cette décision a fait suite au lancement du passeport de l'Union africaine censé faciliter les déplacements entre les États membres en permettant l'entrée sans visa ou en rationalisant le processus de visa.



Depuis 2020, le Bénin a pu délivrer un nombre croissant de visas électroniques aux ressortissants de plus de 50 pays. Une fois connecté au portail, le voyageur doit remplir quelques données personnelles telles que le nom, le prénom et la date de naissance, etc. Après cette étape, le voyageur sera invité à choisir le type de visa électronique avec la possibilité d'obtenir le visa tamponné à l'arrivée au Bénin. Entre autres exigences, le voyageur devra saisir les informations concernant le voyage telles que les dates, la durée, le lieu d'hébergement, etc. Il est également obligatoire de saisir les données du passeport (numéro et dates). Enfin, le voyageur est invité à payer les frais de visa en ligne par carte de crédit.

La plateforme de demande de visa électronique du Bénin permet aux voyageurs internationaux de demander des visas touristiques à entrée unique ou multiple. Les visas à entrée unique sont valables 30 jours et les visas à entrées multiples 90 jours. Le délai de réponse des autorités béninoises est de 48 heures et le visa électronique est envoyé par courrier électronique.

Si l'introduction d'un système de visa électronique est une réalisation importante, la modernisation de ces documents d'identification soulève de

entre consommateurs et opérateurs. <sup>12</sup> (consulté le 9 décembre 2022).

<sup>12</sup> Voir <https://arcep.bj/> site de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) chargée de définir les normes et réglementations applicables aux producteurs de télécommunications, d'octroyer les licences et autorisations aux opérateurs et d'arbitrer les litiges entre consommateurs et opérateurs. <sup>13</sup> (consulté le 9 décembre 2022).

nombreuses questions. Par exemple, le traitement d'une photo biométrique est un cadre déductif qui peut créer une approche axée sur l'offre pour vingt conditions médicales. À l'échelle mondiale, ces informations attirent un large éventail de sociétés pharmaceutiques. C'est un secret de polichinelle que ces informations sont si précieuses que certaines entreprises sont prêtes à payer de fortes sommes d'argent pour les obtenir. Selon le gouvernement béninois, cette décision optimise la lutte contre le crime organisé par la prévention, la recherche, la constatation ou la poursuite des infractions pénales, l'exécution des condamnations pénales ou les mesures de sûreté.

Le gouvernement avait également mentionné que l'avis de l'Autorité de protection des données personnelles avait été sollicité avant la prise de cette décision. En outre, les autorités ont déclaré que cette innovation ne portera pas atteinte à la vie privée des citoyens du pays. Si les caméras de surveillance sont censées être placées sur la voie publique, dans les lieux ouverts au public, dans les infrastructures et les bâtiments publics, l'exploitation des outils numériques par des dirigeants à tendance autoritaire risque de faire reculer la démocratie au Bénin. À long terme, l'utilisation des technologies de l'information par des dirigeants autoritaires pour surveiller, réprimer et manipuler la population peut corrompre les principes fondamentaux des sociétés démocratiques. Par conséquent, si l'adoption de produits de surveillance au Bénin peut contribuer à réduire les risques de criminalité, il est également possible que ces produits servent d'outil de répression politique.

Des préoccupations similaires ont émergé à travers le continent, car de nombreux pays africains ont déployé des dispositifs de surveillance ces dernières années. En 2019, la police de Kampala a acheté pour 126 millions de dollars de technologie de surveillance par caméra fermée au géant des télécommunications, Huawei. Comme le Bénin, l'accord a été conclu pour contrôler le problème croissant de criminalité de la ville. Malheureusement, la société civile ougandaise et les leaders de l'opposition se sont contentés de dire que les caméras de surveillance, qui s'appuient sur la technologie de reconnaissance faciale, sont utilisées pour traquer et cibler les critiques du gouvernement.

Au Tchad, le gouvernement a également déployé des dispositifs de surveillance, achetés pour 8 millions d'euros à IGN France International.<sup>13</sup>



Initialement, IGN France a présenté l'importance de ce projet comme une aide au développement urbain. En pratique, les outils et dispositifs vendus par la société française sont une aide précieuse pour les forces de sécurité pour fermer l'espace civique, interdire les manifestations et réprimer violemment les protestations publiques au Tchad. Si le secteur numérique au Bénin s'est considérablement développé ces dernières années à partir d'un point de départ très bas, il faut créer un cadre politique bien développé et approuvé par le gouvernement, les ONG et le secteur technologique. Cela permettra d'éviter un impact profond non seulement sur les individus mais aussi sur la société, au point de mettre en danger les systèmes démocratiques.

Dans le secteur de l'éducation, la plateforme e-RESULTS est désormais opérationnelle. Elle a révolutionné la manière dont les résultats des examens et concours nationaux sont mis à la disposition du public. Peu après le lancement de la plateforme, plus de 4 millions de recherches ont été effectuées en moins de six mois, avec un pic de 710 000 recherches lors de l'annonce des résultats du baccalauréat 2020. Après ce changement dans la manière d'annoncer les résultats, les élèves béninois peuvent également obtenir des informations précises et une orientation professionnelle pour l'école. Par exemple, la plateforme apresmonbac.bj a été mise à disposition à cet effet. Grâce à la méthodologie de classement intégrée à cette plateforme, près de 20 000 bourses ont été attribuées selon une procédure entièrement dématérialisée. Parallèlement, le taux de pénétration d'Internet a augmenté ces dernières années.<sup>14</sup>

Selon un sous-indicateur de l'indice de développement de l'administration en ligne (IDEG) des Nations unies, le Bénin est désormais le leader ouest-africain en matière de fourniture de services publics en ligne. Grâce à [www.service-public.bj](http://www.service-public.bj), un portail de services publics, il est désormais possible pour les internautes d'accéder à des informations complètes sur plus de 560 services publics. Les citoyens béninois peuvent également avoir accès à plus de 72 services publics délivrés en ligne, dont dix e-services entièrement dématérialisés. Disponible 24h/24 et 7j/7, [www.service-public.bj](http://www.service-public.bj),

est un point d'entrée unique vers tous les services publics. Le développement du portail s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'administration publique au Bénin, pilotée par le ministère de la numérisation.

Inspiré par le succès du modèle estonien d'administration électronique, le portail de services en ligne béninois a pour ambition de réduire les contacts directs entre les citoyens et les fonctionnaires. Le portail national de services en ligne, [www.service-public.bj](http://www.service-public.bj), a été utilisé pour déployer l'interopérabilité gouvernementale en mettant en œuvre un catalogue de solutions d'interopérabilité. Cependant, il est important de souligner que l'interopérabilité entre les ministères et les départements est difficile à réaliser. Cela pourrait rendre les relations inégales dans la société béninoise en raison de l'influence de la politique.

L'une des valeurs publiques les plus largement reconnues des sites web d'administration en ligne est leur accessibilité. L'accessibilité des sites Web consiste à les rendre accessibles à un large éventail d'utilisateurs potentiels, indépendamment de leurs aptitudes techniques ou de leurs éventuels handicaps, ce qui garantit à tous les utilisateurs un accès égal aux informations et aux fonctionnalités. Les sites Web d'administration en ligne sont donc censés être intrinsèquement accessibles, car leur objectif premier est de fournir des services et des informations au grand public, sans exception. Cependant, l'accessibilité des sites Web d'administration en ligne est assez douteuse au Bénin. Selon la collection d'indicateurs de développement de la Banque mondiale, compilée à partir de sources officiellement reconnues, l'accès à l'électricité au Bénin était de 41,41 % en 2020.<sup>15</sup>

Ce nonaccès à l'énergie est un défi majeur pour les citoyens béninois, car le pays n'a pas réussi à exploiter ses énormes ressources renouvelables. Néanmoins, fournir de l'électricité aux personnes éloignées du réseau et souffrant d'un manque d'accès à l'énergie de manière durable reste une prérogative de l'État.

Sans tenir compte d'autres considérations, le Bénin est très préoccupé par les facteurs qui entravent l'adoption des technologies numériques. Parmi

<sup>13</sup> Voir Le Media TV, tchad les cartes francaises de la repression <https://www.lemediatv.fr/articles/2022/tchad-les-cartes-francaises-de-la-repression-ldIZ1hNeQ4CZnrSmuuNSvg> (consulté le 30 novembre 2022).

<sup>14</sup> Voir le portail de données ,Bénin numérique 2021 <https://datareportal.com/reports/digital-2021-Bénin> , sur la base des chiffres, il y avait 3,50 millions d'internautes en janvier 2021. Le nombre d'internautes au Bénin a augmenté de 538 000 (+18%) entre 2020 et 2021. (consulté le 3 décembre 2022).

<sup>15</sup> Voir les données de la Banque mondiale, Accès à l'électricité au Bénin, <https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=BJ> (consulté le 1er décembre 2022).

les autorités, on ne cesse de reconnaître que les pays africains comme le Bénin sont confrontés à une pénurie de compétences numériques. C'est pourquoi le pays a lancé une académie numérique nationale en partenariat avec la Smart Africa Digital Academy (SADA).

SADA Bénin est conçue pour englober une série d'initiatives telles que la formation avancée aux TIC par le biais d'une approche de formation des formateurs, la formation des cadres et les compétences des enseignants.

Dans le cadre de la SADA Bénin, 40 maîtres formateurs seront formés à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité. Au cours de la deuxième phase, les 40 maîtres formateurs formeront d'autres formateurs locaux dans le cadre de l'extension du projet.<sup>16</sup>

*Tableau 3 : Indicateurs clés de l'Internet au Bénin - UIT<sup>17</sup>*

## RÉVISION DU FONDS D'ACCÈS ET DE SERVICE

### UNIVERSEL

Au début de l'introduction du Fonds d'Accès et de Service Universel au Bénin, le gouvernement et les organisations de télécommunications ont considéré qu'il s'agissait d'une approche innovante pour répondre au développement des infrastructures d'accès à Internet et à la demande croissante de qualité de service. Lors de la préparation de ce rapport, nous avons contacté les autorités du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication mais nous n'avons pas pu obtenir d'informations à jour sur le financement du Fonds d'Accès et de Service Universel au Bénin.

Le Fonds pour le service et l'accès universels est un mécanisme de financement visant à encourager l'expansion des services Internet dans les régions éloignées et mal desservies. Financés par des contributions obligatoires des fournisseurs de services de télécommunications, les fonds d'accès et de service universel sont conçus explicitement pour résoudre les problèmes d'accès dans les zones mal desservies. En général, ces zones sont principalement des communautés pauvres et rurales.

Pour promouvoir l'investissement dans les TIC dans les territoires non couverts, le Bénin a adopté

des principes d'accès universel visant à étendre les possibilités de connectivité aux communautés mal desservies. Cette intention s'est traduite par l'installation de plusieurs points numériques communautaires à travers le pays. Des points numériques communautaires ont été installés dans de nombreuses localités en dehors des zones urbaines afin d'améliorer l'accès au haut débit. À ce jour, 43 des 77 municipalités ont été équipées d'un point numérique communautaire. Selon les autorités, cela concerne plus d'un million de personnes dans les zones non urbaines, généralement mal couvertes par les services de communication électronique.

L'idée derrière l'installation de ces points numériques communautaires est de servir d'espace d'accès public. C'est l'une des raisons pour lesquelles ces lieux sont équipés de dix ordinateurs chacun. En collaboration avec les mairies, les Points Numériques Communautaires sont également destinés à servir de points d'accès wifi publics gratuits. En général, ils sont situés dans les maisons de jeunes des communes concernées. Si l'objectif derrière ces développements est de faire du pays le leader des TIC en Afrique de l'Ouest, ce modèle d'accès communautaire est limité par deux facteurs clés. Le premier est le manque d'inclusion de la communauté, en particulier des plus marginalisés, dans les initiatives. Une implication significative de la communauté dans les Points Numériques Communautaires et par conséquent dans leurs droits géographiques, économiques et physiques, peut faire de ces Points Numériques de véritables réseaux communautaires.

Le deuxième facteur est l'absence d'une approche claire de l'initiative d'accès, fondée sur les droits de l'homme, ce qui signifie qu'elle n'est pas nécessairement utilisée au maximum de son potentiel pour permettre le respect des droits de la communauté. L'avantage d'une approche basée sur les droits de l'homme est la capacité à mettre en avant les droits économiques, sociaux et culturels de la communauté. Cette approche peut potentiellement mettre l'accent sur le bien-être et la dignité des détenteurs de droits en tant qu'individus. Elle peut également être utilisée pour plaider en faveur d'une réforme politique et pour faire pression sur les détenteurs de devoirs afin qu'ils remplissent leurs obligations.

Au-delà des considérations ci-dessus, il est regrettable que le Bénin fasse partie des pays

<sup>16</sup> Voir Reg tech africa, Bénin smart africa digital academy sada rolls out its national digital academy, <https://regtechafrika.com/Bénin-smart-africa-digital-academy-sada-rolls-out-its-national-digital-academy-in-Bénin/> (consulté le 04 janvier 2023).

<sup>17</sup> Voir les rapports statistiques de l'UIT : Measuring the information society report, <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/misr2018/MISR-2018-Vol-2-E.pdf>, (consulté le 11 décembre 2022).

<sup>18</sup> < Voir Universal Service and Access Funds, <https://webfoundation.org/docs/2018/03/Using-USAFs-to-Close-the-Gender-Digital-Divide-in-Africa.pdf> <, (consulté en novembre 31 2022).

qui publient peu de détails sur les activités de leur Fonds d'accès et de service universel. Si l'on suppose qu'un effort a été fait jusqu'à présent, il ne comprend pas la divulgation proactive des spécifications financières complètes du fonds. Une autre observation est le fait que les informations disponibles au public ne comprennent pas toujours les détails financiers du fonds lui-même ou ne précisent pas si les fonds sont dépensés pour des projets non liés aux questions de connectivité ou en temps opportun. Les dépenses ne sont pas non plus divulguées de manière adéquate, ce qui laisse des lacunes en matière d'information.

**Tableau 4 : Total des fonds non dépensés du Fonds pour le service et l'accès universels (sur la base de l'année de déclaration la plus récente).<sup>18</sup>**



# Conclusion et Recommandations

Bien que le Bénin ait enregistré des progrès remarquables en matière de numérisation en 2022, le pays est toujours confronté à des défis majeurs liés à l'accessibilité financière des réseaux et aux réglementations numériques. Sur la base de ses ambitions numériques, le gouvernement du Bénin devrait créer un cadre favorable pour garantir les droits numériques et éviter d'utiliser des lois pour restreindre la liberté d'expression en ligne. Alors que le pays tente de devenir un exemple régional de progrès dans la sphère numérique, le Bénin devrait également repenser les politiques liées à la taxation des services numériques.

Si d'un côté, la taxation des services numériques peut sembler attrayante car elle est conçue pour augmenter les revenus, d'un autre côté, elle peut avoir des implications négatives prédominantes concernant l'augmentation de l'adoption d'Internet par les utilisateurs. En ce qui concerne les ambitions du gouvernement dans le secteur technologique, les autorités béninoises doivent accroître la transparence des activités liées au Fonds pour le service et l'accès universels et éviter la taxation des services numériques. Cela contribuera à garantir l'accès à l'internet à tout moment afin que les individus puissent jouir de leurs droits humains.

GOUVERNEMENT	SECTEUR PRIVÉ	SOCIÉTÉ CIVILE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les obligations constitutionnelles et internationales et s'abstenir de tout autoritarisme numérique caractérisé par des mesures agressives et sophistiquées qui restreignent les libertés sur Internet. Les autorités béninoises doivent faire preuve d'un engagement fort envers les normes internationales relatives aux droits numériques et créer les conditions préalables à l'application, à la sauvegarde et à l'octroi d'un rôle actif aux tribunaux qui interprètent ces droits.</li> <li>Prendre ses responsabilités au sérieux en révisant et en modifiant les dispositions du Code numérique qui restreignent inutilement la liberté d'expression et les droits numériques, notamment les articles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accorder une attention particulière à la sécurité et au respect de la vie privée. Il est nécessaire de reconnaître que les consommateurs béninois adoptent de plus en plus les technologies numériques, et qu'ils assument la responsabilité de protéger les données personnelles contre tout accès non autorisé et de divulguer toute violation de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler de manière coordonnée pour dénoncer les cas de violations des droits numériques et les mauvaises pratiques de gouvernance des données.</li> <li>Par le biais de la recherche, évaluer l'utilisation et le déploiement de l'IA et son impact sur les soins de santé et les services financiers.</li> </ul>

GOUVERNEMENT	SECTEUR PRIVÉ	SOCIÉTÉ CIVILE
<p>qui prévoient des poursuites et des peines d'emprisonnement pour des contenus en ligne prétendument faux. Dans sa formulation générale, l'article 550 du Code numérique porte sur le harcèlement par le biais des communications électroniques et prévoit jusqu'à deux ans de prison et/ou des amendes pouvant atteindre dix millions de francs CFA pour divers délits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter de formuler un plan national de santé basé sur la composante assurance-maladie du projet ARCH. À la lumière des progrès réalisés jusqu'à présent dans la phase pilote du projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain, une politique élaborée à partir de données biométriques et de santé sensibles peut conduire à une société fondamentalement inégalitaire en raison de l'inégalité entre les classes sociales qui cache également une multitude d'autres inégalités.</li> </ul>		





[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)

Droits d'auteur © 2023